

L'ULIS TFA & TSLA



Présentation réalisée par Mme Hernandez – Coordonnatrice ULIS du Collège J-Y. Cousteau de Breuil-le-Vert.

Illustrations réalisées par Mme Derré – Accompagnante d'élèves en situation de handicap.

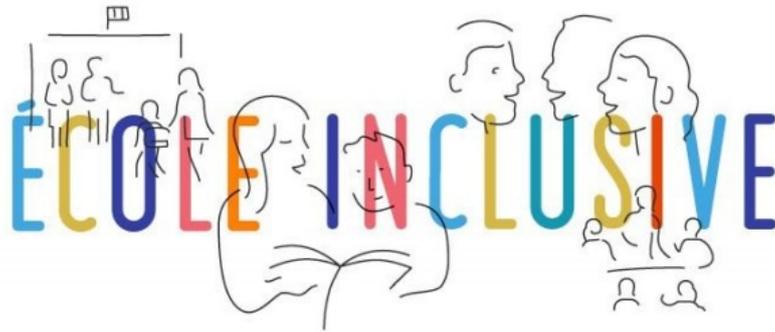
Un dispositif inscrit dans la Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Renforcer l'école inclusive.

Améliorer la qualité de la
scolarisation des élèves
en situation de handicap

S'assurer que
l'environnement est adapté à
la scolarité de chaque élève

Veiller à l'inclusion scolaire
de tous les enfants, sans
aucune distinction.



Accompagner des familles

Renforcer la coopération des acteurs
qui interviennent auprès de l'élève

L'ULIS TFA & TSLA

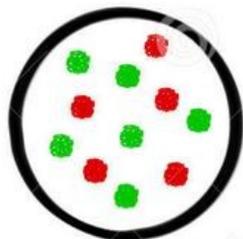
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Trouble des Fonction Auditive et Troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Unité localisée pour l'inclusion scolaire



INCLUSION



- **Dispositif pour l'inclusion scolaire :**
- **des élèves sourds et malentendants**
- **des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages**
- Les élèves sont inscrits directement dans les classes ordinaires du collège selon leur classe d'âge et leur niveau. En 3^e, ces élèves se présentent aux Diplôme National du Brevet des collèges.
- Ils reviennent vers le dispositif pour consolider ou étudier les matières dans lesquelles ils sont en difficultés avec le coordonnateur ULIS.
- Ils ont un **Projet de Suivi de Scolarisation (PPS)** qui définit les modalités de mise en œuvre du plan de compensation dans le cadre scolaire.

Le coordonnateur ULIS : un professeur des écoles spécialisé

Il **enseigne** lors des temps de regroupement au sein du dispositif ULIS.

Il travaille en **coopération** avec les différents partenaires extérieurs (pôle ASH, enseignants référents...)

Il organise le travail des **AESH** au sein du dispositif



Il construit une **organisation pédagogique** du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des **élèves en situation de handicap**, en fonction de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Il conseille la communauté éducative en qualité de **personne ressource** pour promouvoir la réussite de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le rôle de l'AESH-co

Les AESH-Co accompagnent plusieurs élèves de l'ULIS.

Contrôle régulier des leçons et des cahiers : impression, utilisation de la clé USB...

Encourage, valorise le travail et le bon comportement.

Assure un rôle d'assistant, secrétaire lecteur ou scripteur quand cela est nécessaire.

Vérifie la compréhension : reformulation de la compréhension et des consignes.

Veille au confort des apprentissages (positionnement dans la classe, qualité des documents fournis, contrôles adaptés, script, aide aux devoirs...)



Les sigles de l'ULIS

- **ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire
- **AESH-co** : accompagnant d'élèves en situation de handicap collectif
- **PPS** : projet personnalisé de scolarisation
- **TFA** : troubles des fonctions auditives
- **TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages